



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
12 AVR. 2024

publication sous forme
électronique sur le site :
[https://saulzais-le-potier.e-
monsite.com/](https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/)
le

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

Excusés : M. CARDONEL Gérard ayant donné pouvoir à M. ACCOLAS Didier
M. DELAGE Bruno ayant donné pouvoir à Mme CHIROL Nadine
M. DOLLET Jean-Jacques

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2024-04-05b

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : approbation du compte de gestion

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier ACCOLAS, 1^{er} Adjoint au Maire

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les budgets supplémentaires et décisions modificatives s'y rapportant, et après avoir laissé à disposition des conseillers les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et vote les comptes de gestion du budget principal de la ville de Saulzais le Potier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

P/ Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Didier ACCOLAS



La secrétaire de séance
Béatrice DURIS

